Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 060-216005181-20261023-202648-DE

Résumé non technique

Projet de création d'un Campus Numérique



APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération en date du :

16 octobre 2026

SOCOTEC | URBYCOM

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 060-216005181-20261023-202648-DE

Table des matières

PRESENTATION DU PROJET 4
1 Périmètre d'étude 4
1.1 Définition du périmètre d'aménagement 4
2 Description du projet 7
SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT 9
3 Milieu physique 10
3.1 Topographie 10
3.2 Géologie 10
4 Ressource en eau 11
5 Zones humides 11
6 Risques d'inondation 12
7 Risque de mouvement des argiles 12
8 Risques technologiques 13
8.1 Sites potentiellement pollués (CASIAS) 13
8.2 Sites potentiellement pollués (BASOL) 13
8.3 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement 14
8.4 Transports de matières dangereuses 14
9 Transports et déplacements 15
10 Occupation des sols 15
10.1 Espaces agricoles 15
10.2 Occupation des sols – OCSGE 16
10.3 Artificialisation des sols – ENAF 16
11 Milieu naturel 17
11.1 ZNIEFF 17
11.2 Natura 2000 17
11.3 Espaces Naturels Sensibles – ENS 18
11.4 Schéma Régional de Cohérence Ecologique et Trame Verte et Bleue 18
12 Sites RAMSAR 19
13 Patrimoine 19
14 Servitudes d'Utilité Publique 20
IMPACTS DU PROJET ET MESURES POUR L'ENVIRONNEMENT 22
1 Milieu physique 22
2 Ressource en eau 24
3 Milieu naturel 25
4 Climat et déplacements 26
5 Risques naturels et technologiques 27
6 Agriculture 28
7 Paysage et patrimoine 29
CONCLUSION 30

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 060-216005181-20261023-202648-DE

Liste des figures

Figure 1 : Localisation de la commune dans le département de l'Oise 4
Figure 2 : Réseaux routiers de la commune de Rantigny – Source : Géoportail..... 5
Figure 3 : Localisation communale du site d'étude 5
Figure 4 : Extrait du plan masse du campus numérique – Source : A26..... 8
Figure 5 : Localisation des servitudes d'utilité publique – Source : Extrait de la carte de servitudes d'utilité publique – PLU de Rantigny..... 20

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 060-216005181-20261023-202648-DE

PRESENTATION DU PROJET

1 Périmètre d'étude

1.1 Définition du périmètre d'aménagement

1.1.1 Localisation régionale

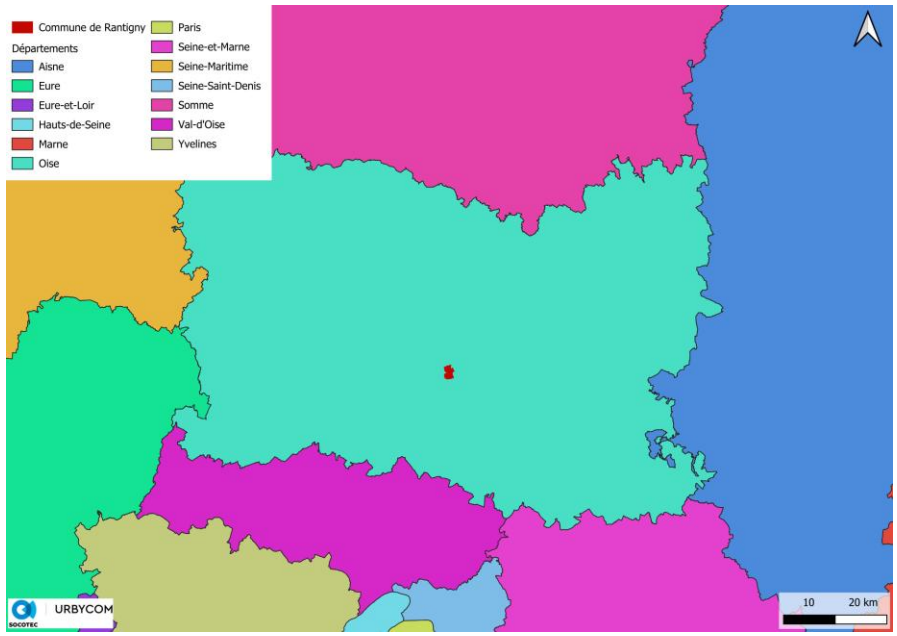


Figure 1 : Localisation de la commune dans le département de l'Oise

La zone d'étude est localisée sur la commune urbaine de Rantigny, dans le département de l'Oise en région Hauts de France. Cette commune est située dans la banlieue de Creil et est limitrophe des communes suivantes : au nord Breuil-le-vert, à l'ouest Neuilly-sous-Clermont et Cambronne-les-Clermont, à l'est Bailleval et Liancourt, au sud Cauffry.

La superficie de cette commune est de 4,16 km² pour 2 538 habitants (INSEE, 2022). Rantigny appartient à l'unité urbaine de Creil, à l'arrondissement de Clermont et est incluse au sein de la Communauté de Communes du Liancourtois – la Vallée dorée.

La Communauté de Communes du Liancourtois – la Vallée dorée comprend 10 communes pour 23 878 habitants (2022) pour une superficie de 490,6 km².

La commune de Rantigny fait partie du SCoT du Grand Creillois, dont la version en vigueur a été approuvé en mars 2013.

Le territoire communal est traversé par la route départementale D1016, reliant les communes de Clermont au nord et de Creil au sud. La route nationale N31 et l'autoroute A1 se trouvent respectivement à moins de 15 et 30 km de la commune.

1.1.2 Localisation communale

Le projet d'implantation d'un campus numérique se situe sur la commune de Rantigny, le long de la route départementale D1016, au nord-ouest du territoire.

Le périmètre d'étude est inclus au sein des parcelles cadastrales section ZA et ZD suivantes :

- ZA32 : 109 918 m²
- ZA33 : 516 m²
- ZA34 : 4 618 m²
- ZA35 : 22 632 m²
- ZA36 : 43 724 m²
- ZD1 : 16 690 m²
- ZD2 : 17 756 m²
- ZD3 : 1 702 m²
- ZD4 : 4 126 m²
- ZD5 : 5 447 m²
- ZD6 : 29 597 m²
- ZD7 : 35 635 m²
- ZD10 : 10 635 m²
- ZD11 : 13 510 m²
- ZD12 : 7 870 m²
- ZD15 : 25 137 m²
- ZD16 : 30 646 m²
- ZD17 : 9 192 m²
- ZD18 : 9 477 m²
- ZD19 : 29 378 m²
- ZD20 : 18 419 m²
- ZD45 : 15 770 m²
- ZD46 : 16 122 m²

La surface totale de terrain d'opération de **485 263 m²** et concerne plusieurs parcelles agricoles.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 060-216005181-20261023-202648-DE

Le site de Rantigny bénéficie d'une position géographique exceptionnelle. En effet, il se trouve en façade directe sur la D1016 et à quelques minutes des autoroutes A1 et A16, reliant Paris, Lille, la Belgique et les grands corridors logistiques européens. Il se trouve également à proximité immédiate d'une fibre optique à très haut débit, assurant la connexion directe aux réseaux métropolitains.

Son intégration dans la zone d'activités existante de la Vallée Dorée lui confère une parfaite compatibilité avec les usages économiques et techniques prévus.

Le raccordement électrique au réseau RTE en 225 kV, contractualisé dans le cadre du PTF signé pour 300 MW, permettra d'assurer une alimentation sécurisée, redondante et évolutive. Ce raccordement contribuera également au renforcement du maillage électrique régional, bénéficiant à l'ensemble du bassin économique.

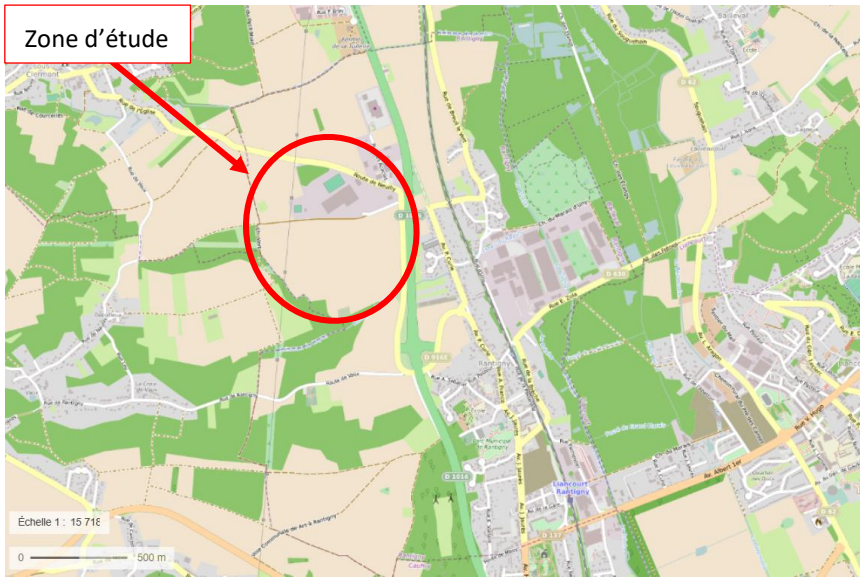
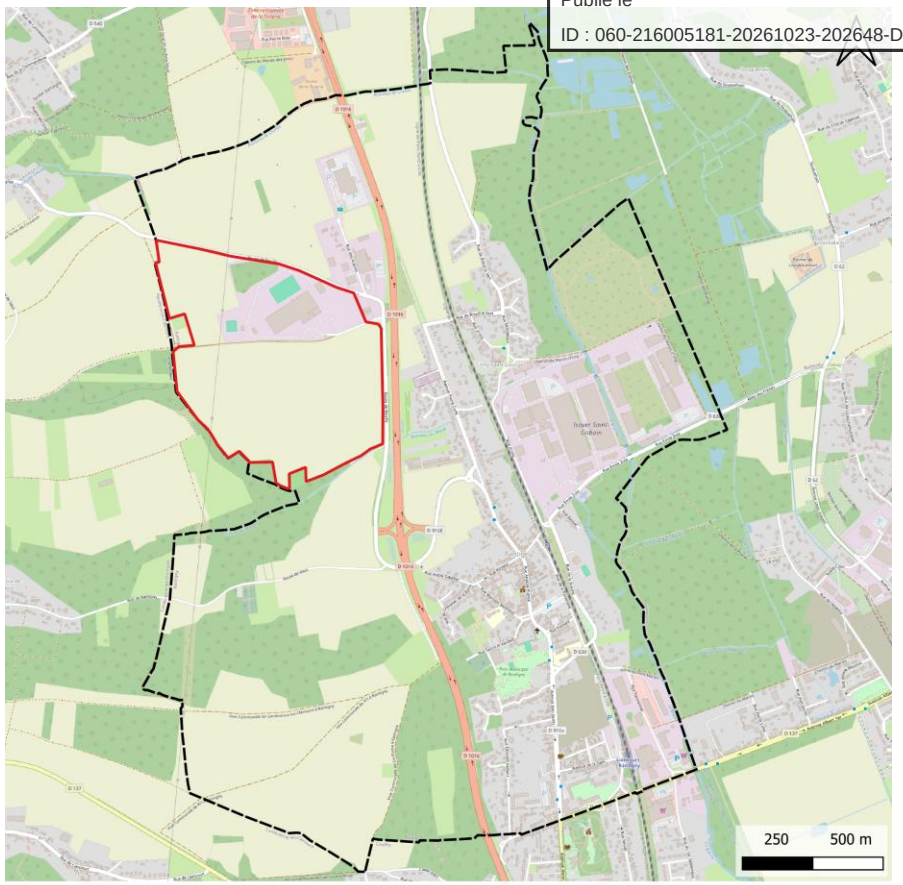


Figure 2 : Réseaux routiers de la commune de Rantigny – Source : Géoportail



Localisation du site de projet au sein de la commune

Légende
Limite administrative de Rantigny
Périmètre de la déclaration de projet

Source(s) des données : URBYCOM ; Date de l'extraction des données : 1/2026
Fond : OpenStreetMap
Réalisation : ©URBYCOM - 1/2026
Échelle : 1/15000 (pour une impression en format A4)

SOCOTEC URBYCOM

Figure 3 : Localisation communale du site d'étude

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 060-216005181-20261023-202648-DE



Vue aérienne du site d'étude

Légende

Périmètre du site d'étude

Source(s) des données : URBYCOM ; Date de l'extraction des données : 1/2026
Fond : Google Satellite 2025
Réalisation : ©URBYCOM - 1/2026
Échelle : 1/4604 (pour une impression en format A4)

SOCOTEC | URBYCOM

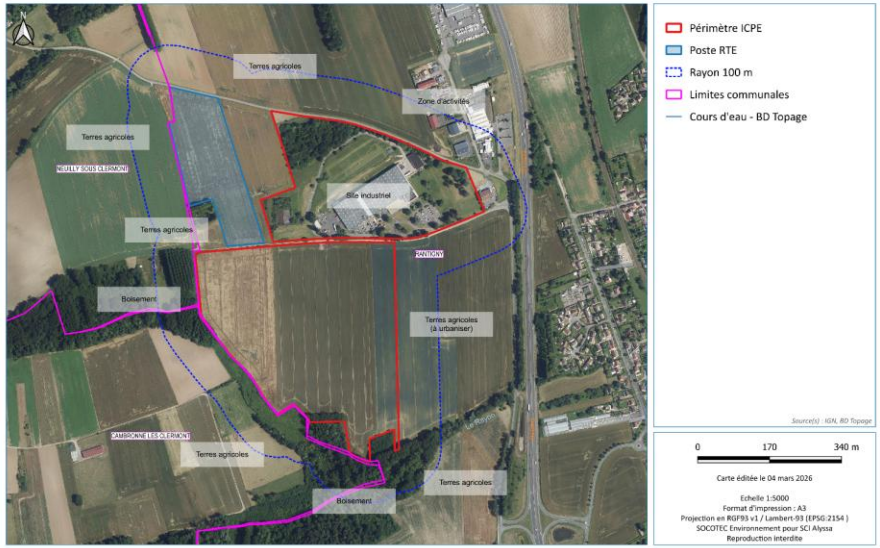
Carte 1 : Vue aérienne du site d'étude

Pour rappel, le projet de campus numérique fait l'objet d'une étude d'impact. Cette dernière tient compte d'un périmètre différents repris ci-dessous :

SOCOTEC

Plan des abords

Projet de centre de données - Rantigny (60)



Source : Plan des abords de l'étude d'impact

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 060-216005181-20261023-202648-DE

2 Description du projet

La Communauté de Communes du Liancourtois – Vallée Dorée (CCLVD), au titre de ses compétences en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique, porte un projet stratégique de Campus Numérique / Data Center sur la commune de Rantigny. Ce projet vise à :

- Accroître les capacités régionales et nationales de stockage, de transit et de traitement massif de données numériques, indispensables pour accompagner la transition numérique du territoire, le déploiement de technologies à haute performance (notamment l'intelligence artificielle et les services cloud) et la résilience des réseaux de télécommunication
- Se conformer aux orientations stratégiques du SCoT puisque l'opération s'inscrit directement dans les orientations du SCoT du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise approuvé le 3 mars 2026 en matière de réindustrialisation, d'accueil des filières technologiques d'avenir et de soutien aux projets structurants ;
- Accroître l'attractivité économique et créer des emplois qualifiés.
- Permettre la valorisation de la chaleur fatale au bénéfice d'un réseau urbain ou des activités locales.

La collectivité rappelle expressément que ces retombées économiques et énergétiques constituent des opportunités d'aménagement prises en compte dans le bilan global et non des garanties contractuelles privées, et que le projet distinct de centre de formation près de la gare de Liancourt-Rantigny ne conditionne en aucun cas la qualification d'intérêt général de la présente mise en compatibilité.

Le site retenu, situé à l'Ouest de la commune de Rantigny, bénéficie d'une localisation stratégique à proximité immédiate des réseaux routiers, dont la D1016, et d'infrastructures énergétiques majeures.

Ce projet constitue un levier capital pour le département de l'Oise, qui pourra devenir un pôle d'excellence européen en matière de réindustrialisation numérique et d'hébergement de données stratégiques. Il générera des retombées économiques significatives, par effet d'entrainement, notamment par la création de 50 à 100 emplois directs par centre de données, de plusieurs centaines d'emplois indirects et par des recettes fiscales importantes pour les collectivités locales.

Ce projet, situé au sein de la commune de Rantigny, a pour projet d'être accompagné d'un campus de formation aux métiers du numérique, situé dans le pôle gare de Liancourt-Rantigny, et vise également à intégrer des objectifs exemplaires en matière de performance énergétiques et d'innovation environnementale.

Le projet sera réalisé en deux phases entre 2029 et 2030. La présente déclaration de projet abordera que la phase du projet s'étendant sur une surface de 48,5 ha. Les phases nécessitent une mise à disposition de la puissance nécessaire pour être réalisées.

Phasage	Entités	Mise en service	Puissance IT	Caractéristiques
Phase 1 ***Court terme*** Parc 1	Bâtiment DC01 Bâtiment DC02	Mi 2029	2 x 96 MW **192 MW**	La phase 1 constitue le présent projet et un premier développement au Nord-Ouest de Rantigny avec deux bâtiments d'exploitation du data center. Cette phase comprend la mise en œuvre des infrastructures essentielles, en particulier le poste de distribution de RTE, le poste de livraison électrique sur le site de projet et le local de récupération de la chaleur fatale du site pour une distribution future de cette dernière.
Phase 2 ***Moyen terme*** Parc 1	Bâtiment DC03	2029-2030	**288 MW** (+ 96 MW)	La phase 2 du projet comprend la construction d'un bâtiment supplémentaire au Sud-Est du foncier existant, bâtiment identique aux bâtiments de la phase 1.

La phase 1 s'étend sur une surface d'environ 32 ha comprenant la zone 1AUi d'une surface de 22,15 ha (dont 4,35 ha dédiés au poste RTE dont l'opérateur public sera propriétaire) et la zone Ui d'une surface de 10,28 ha. La zone naturelle N située au nord de la zone Ui et d'une surface de 1,06 ha reste inchangée et protégée.

La phase 2 correspond au périmètre de la zone 2AU, d'une surface d'environ 10,78 ha.

Les enjeux du projet pour la Communauté de Communes du Liancourtois Vallée Dorée sont :

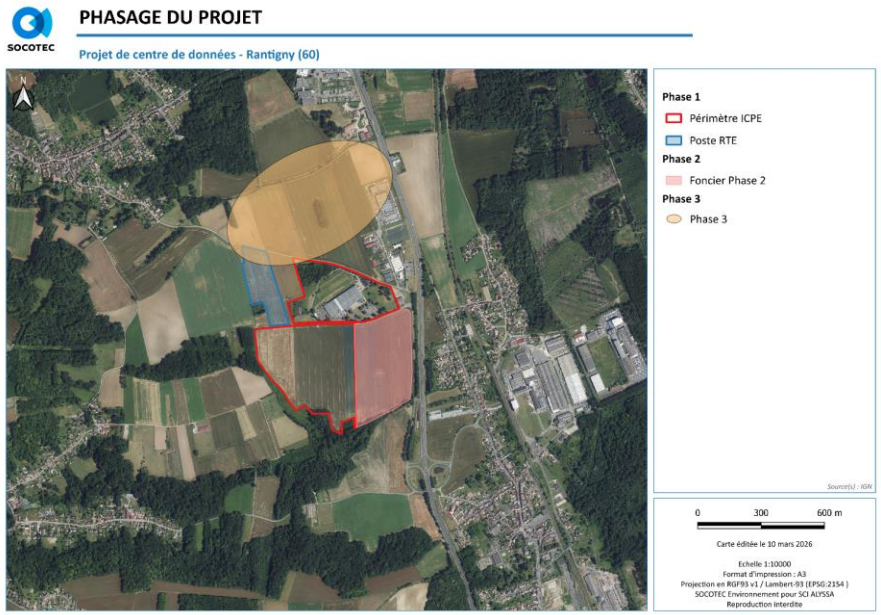
1- Développement d'une zone d'activité en perte de vitesse en lieu et place de l'ancienne usine AVON par la création d'infrastructures numériques.

2- Création d'un campus de formation dédiée aux métiers du numérique (partenariat UTC, CCI, GRETA, Région à l'étude) au cœur de l'Oise.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 060-216005181-20261023-202648-DE

3- Requalification de la friche Vallourec de Laigneville afin d'y développer un parc d'activité et y relocaliser les activités encore en place dans l'emprise du projet et requalification de la ZA allée des Frênes à Rantigny (étude EPFLO en cours) pour permettre l'installation de sous-traitant.

Source : CCLVD



Source : Etude d'impact



Figure 4 : Extrait du plan masse du campus numérique – Source : A26

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 060-216005181-20261023-202648-DE

SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'état initial de l'environnement (partie I de l'évaluation environnementale) est présenté et synthétisé dans le tableau suivant.

CONSTATS	Caractérisation des enjeux au sein de la zone de projet	OBJECTIFS
La masse d'eau souterraine	Enjeu modéré	- Limiter la pollution diffuse domestique et agricole pour maintenir sa bonne qualité.
Le réseau hydrographique	Enjeu modéré	- Les cours d'eau et fossés doivent être préservés dans leurs intégrités afin de maintenir leur bon fonctionnement et éviter les risques de nature hydraulique, telles les inondations.
Risque inondation ; **Remontées de nappe**	Enjeu modéré	- Gérer les eaux pluviales afin de ne pas augmenter ce risque. - Adapter les aménagements (voiries, voies douces, espaces verts…) aux enjeux hydrauliques. Présence d'une zone humide au sud de la zone de projet.
Risque de mouvement des argiles	Enjeu faible	- Aléa de retrait-gonflement des argiles faible à fort sur le territoire - Aléa moyen sur la zone de projet.
Risques technologiques	Enjeu faible	- 3 ICPE répertoriées à Rantigny dont aucun classé SEVESO. - 1 site pollué avéré (BASOL) identifié sur le territoire, à proximité de la limite sud de la zone de projet. - 17 sites potentiellement pollués (CASIAS) dont 1 au sein de la zone de projet.
Aucune Zone de protection ou d'inventaire au sein de la zone de projet	Enjeu faible	- Préserver la qualité écologique du territoire. - 1 ZNIEFF localisées au sein de la commune. - 17 ZNIEFF localisées dans un rayon de 10 km.
Aucune Zone Natura 2000 au sein de la zone de projet	Enjeu faible	- Aucun site Natura 2000 recensé à Rantigny. - 3 sites Natura 2000 dans un rayon de 10 km.
SRCE	Enjeu faible	Le SRCE identifie sur le territoire Rantigny : - Des cours d'eau - Des corridors écologiques des milieux humides à préserver. - Des réservoirs de biodiversité. Ces éléments sont situés sur la limite est de la commune. La zone de projet n'est pas directement concernée par l'un de ces éléments.
Paysage et patrimoine	Enjeu faible	- Rantigny est située au sein de l'entité paysagère du Clermontois. La zone de projet est située à l'ouest de la commune, au sein d'un espace agricole. - 1 périmètres de protection au titre des abords des monuments historiques. **La limite sud-est de la zone de projet est concernée par un périmètre de protection au titre des abords des monuments historiques.**

Les cartes suivantes présentent les enjeux du territoire vis-à-vis des projets de la présente procédure.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 060-216005181-20261023-202648-DE

3 Milieu physique

3.1 Topographie

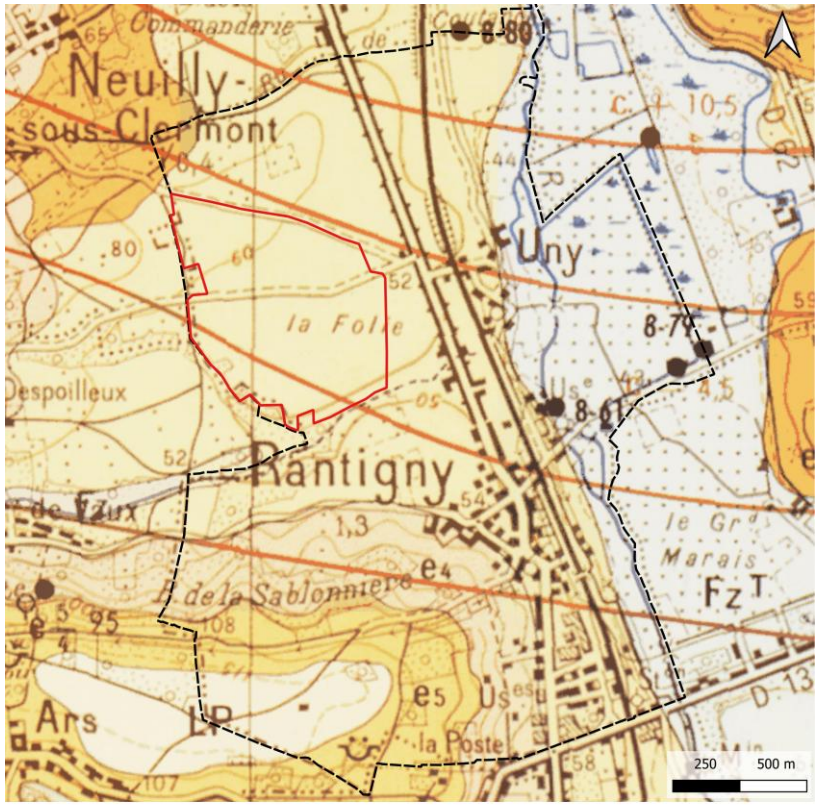


Topographie

Légende
Périmètre du site de projet
Limite administrative de Rantigny
Topographie
Courbe de niveau

Source(s) des données : URBYCOM ; Date de l'extraction des données : 1/2026
Fond : Google Satellite 2025
Réalisation : ©URBYCOM - 1/2026
Échelle : 1/8638 (pour une impression en format A4)

3.2 Géologie



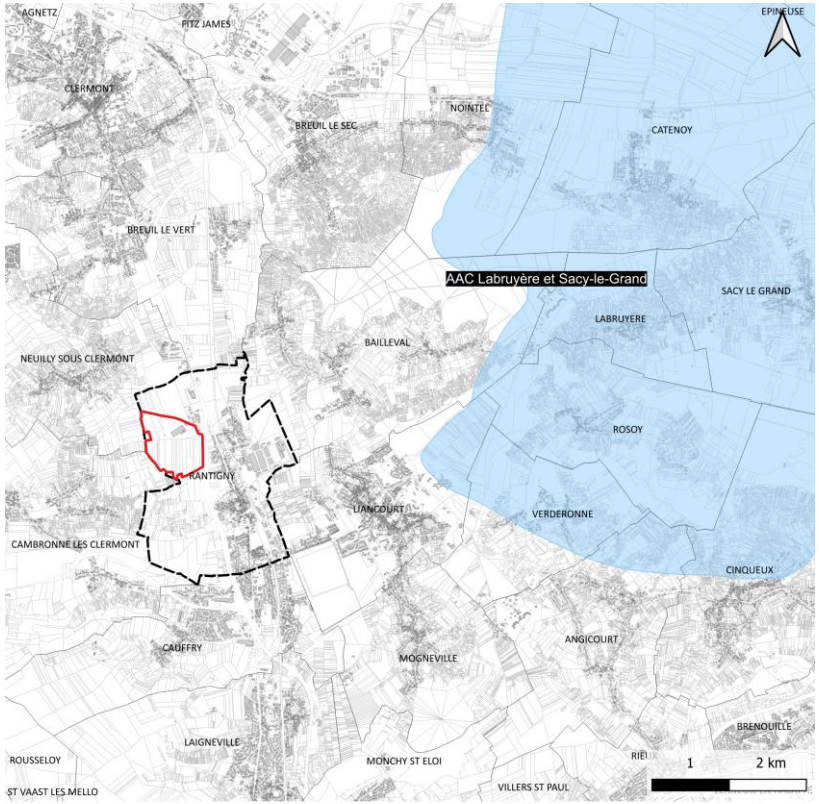
Carte géologique

Légende
Périmètre du site de projet
Limite administrative de Rantigny
Cartes géologiques

Source(s) des données : URBYCOM ; Date de l'extraction des données : 1/2026
Réalisation : ©URBYCOM - 1/2026
Échelle : 1/14397 (pour une impression en format A4)

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 060-216005181-20261023-202648-DE

4 Ressource en eau



Aire d'Alimentation de Captage

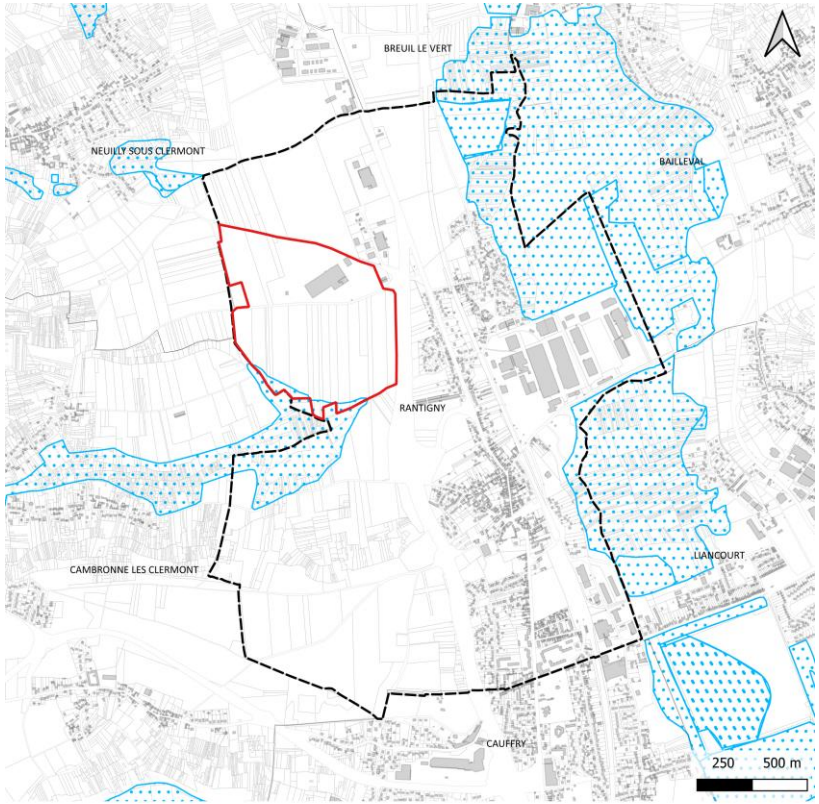
Légende

- Périmètre du site de projet
- Limite administrative de Rantigny
- Aire d'alimentation des captages

Source(s) des données : URBYCOM ; SDAGE ; Date de l'extraction des données : 1/2026
Réalisation : ©URBYCOM - 1/2026
Échelle : 1/50000 (pour une impression en format A4)

SOCOTEC | URBYCOM

5 Zones humides



Localisation des Zones Humides du SAGE

Légende

- Périmètre du site de projet
- Limite administrative de Rantigny

SAGE

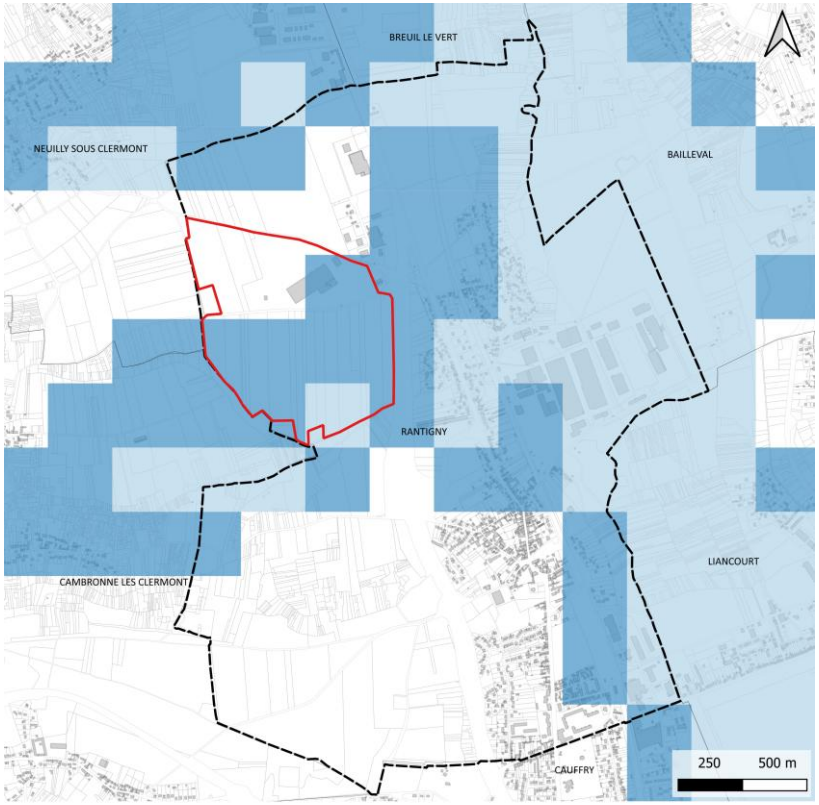
- Zones humides avérées

Source(s) des données : URBYCOM ; SAGE ; Date de l'extraction des données : 1/2026
Réalisation : ©URBYCOM - 1/2026
Échelle : 1/17500 (pour une impression en format A4)

SOCOTEC | URBYCOM

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 060-216005181-20261023-202648-DE

6 Risques d'inondation



Risque d'inondation par remontée de nappe

Légende

- Périmètre du site de projet
- Limite administrative de Rantigny

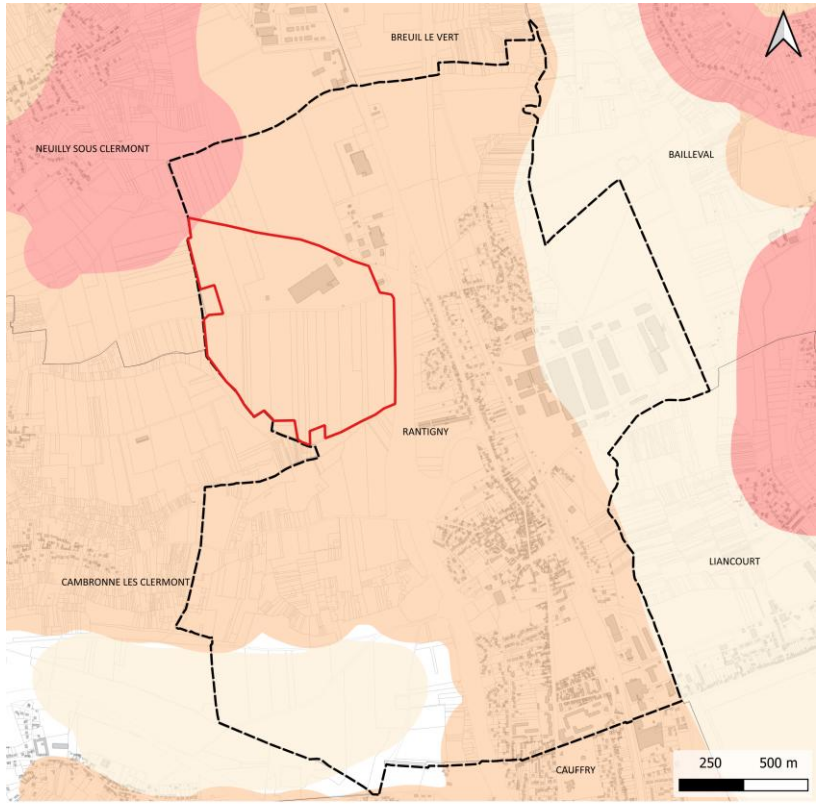
Remontée de nappes

- Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave
- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

Source(s) des données : URBYCOM ; Géorisques ; Date de l'extraction des données : 1/2026
Réalisation : ©URBYCOM - 1/2026
Échelle : 1/15000 (pour une impression en format A4)

SOCOTEC | URBYCOM

7 Risque de mouvement des sols



Risque de retrait et gonflement des argiles

Légende

- Périmètre du site de projet
- Limite administrative de Rantigny

Aléa des argiles

- Faible
- Fort
- Moyen

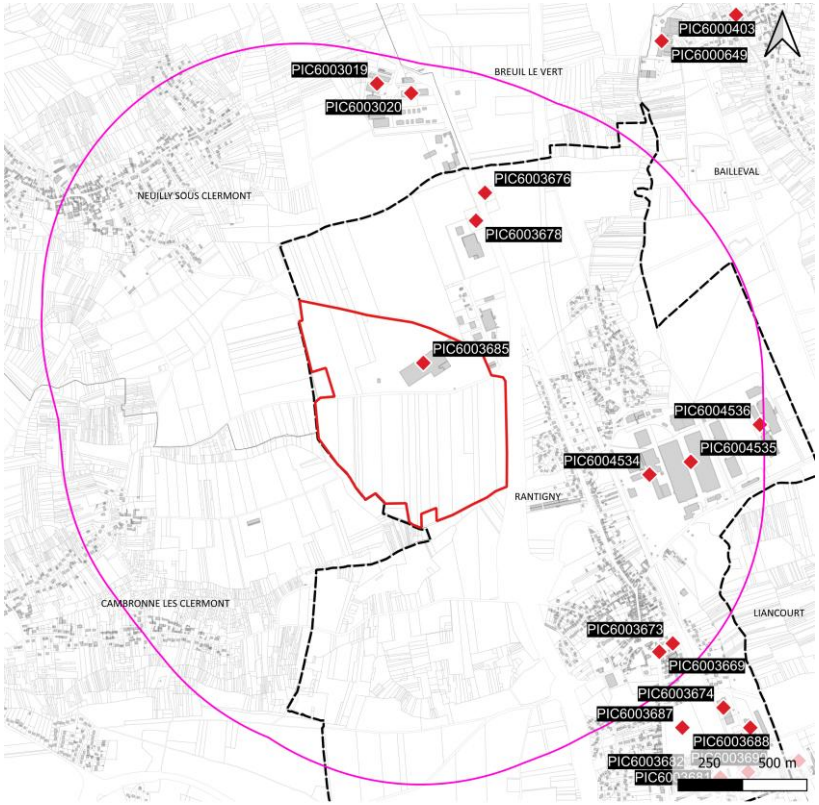
Source(s) des données : URBYCOM ; Géorisques ; Date de l'extraction des données : 1/2026
Réalisation : ©URBYCOM - 1/2026
Échelle : 1/15000 (pour une impression en format A4)

SOCOTEC | URBYCOM

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 060-216005181-20261023-202648-DE

8 Risques technologiques

8.1 Sites potentiellement pollués (CASIAS)



Localisation des sites CASIAS

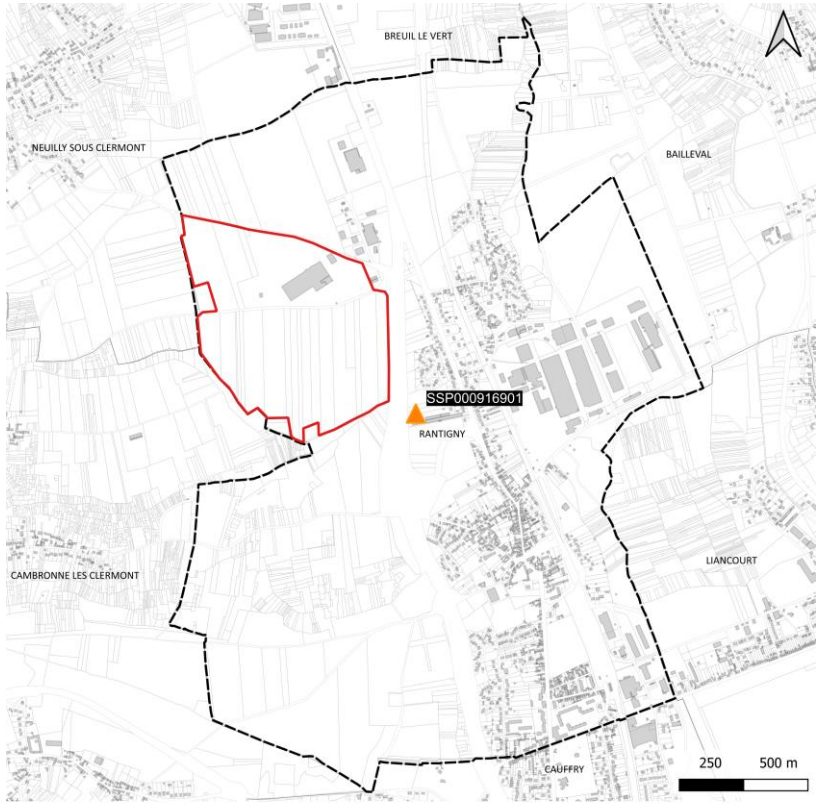
Légende

- Aire d'étude rapprochée (1km)
- Périmètre du site de projet
- Limite administrative de Rantigny
- CASIAS

Source(s) des données : URBYCOM ; Géorisques ; Date de l'extraction des données : 1/2026
Réalisation : ©URBYCOM - 1/2026
Échelle : 1/15000 (pour une impression en format A4)

URBYCOM

8.2 Sites potentiellement pollués (BASOL)



Localisation des sites BASOL

Légende

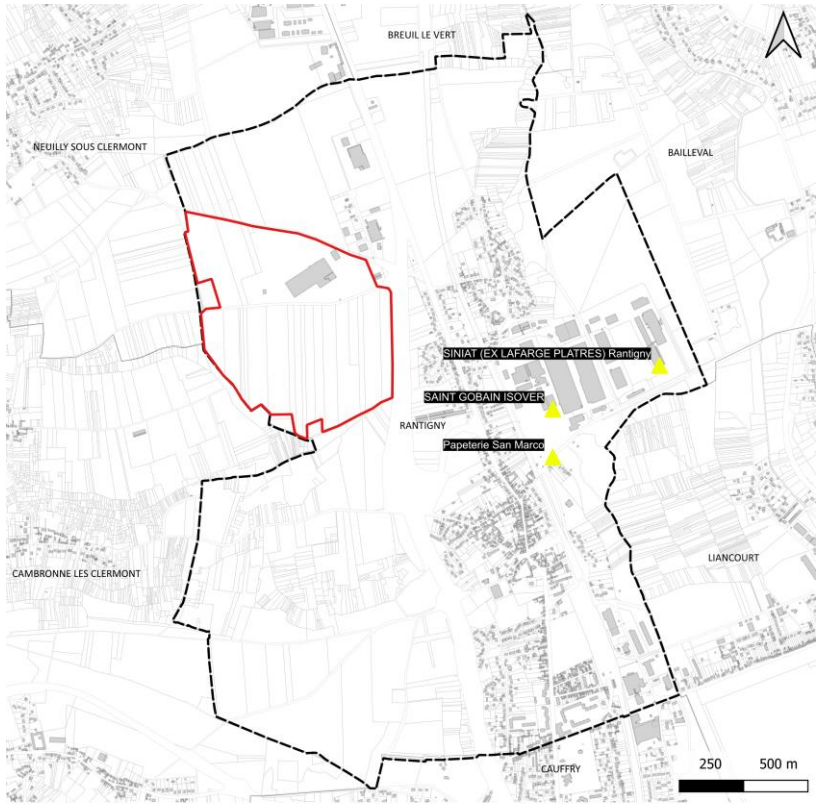
- Périmètre du site de projet
- Limite administrative de Rantigny
- Sites pollués : BASOL

Source(s) des données : URBYCOM ; Géorisques ; Date de l'extraction des données : 1/2026
Réalisation : ©URBYCOM - 1/2026
Échelle : 1/15000 (pour une impression en format A4)

URBYCOM

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 060-216005181-20261023-202648-DE

8.3 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement



Localisation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Légende

- Périmètre du site de projet
- Limite administrative de Rantigny

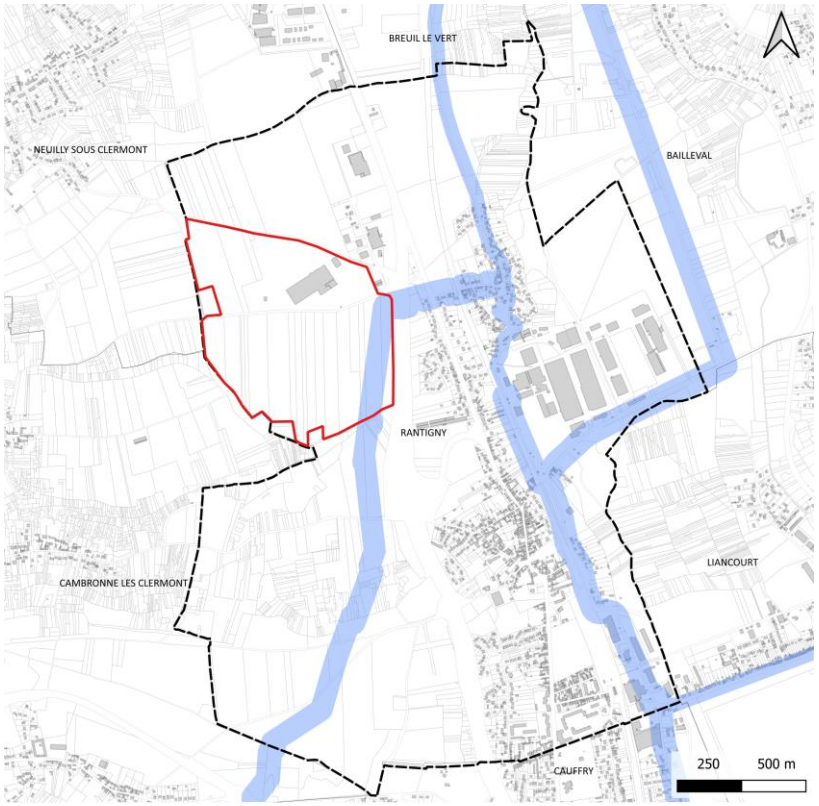
ICPE

- Non Seveso

Source(s) des données : URBYCOM ; Géorisques ; Date de l'extraction des données : 1/2026
Réalisation : ©URBYCOM - 1/2026
Échelle : 1/15000 (pour une impression en format A4)

SOCOTEC | URBYCOM

8.4 Transports de matières dange



Localisation des canalisations de transport de matières dangereuses

Légende

- Périmètre du site de projet
- Limite administrative de Rantigny

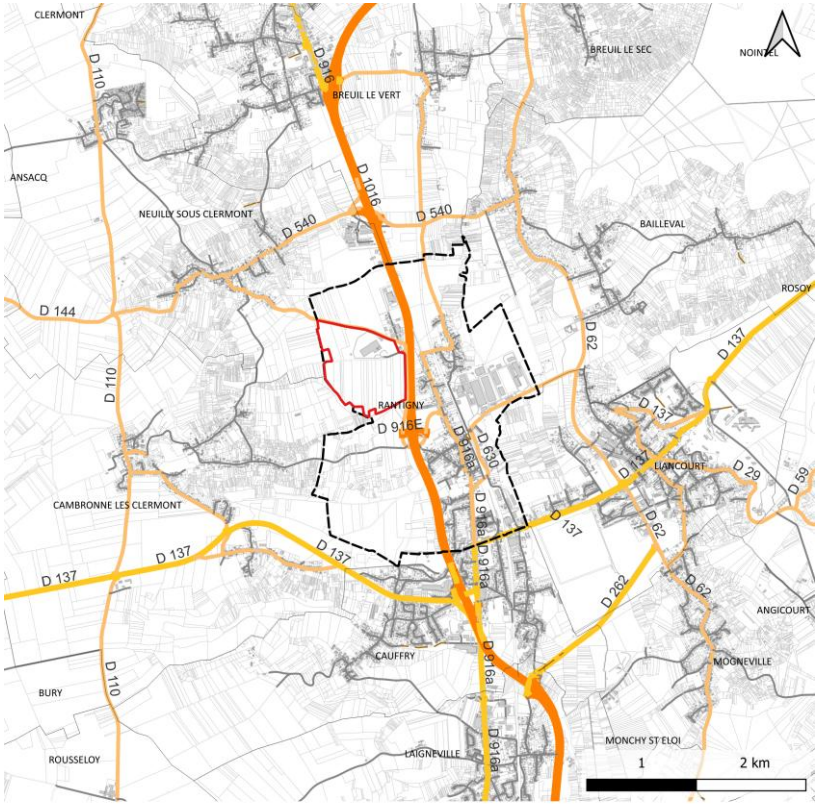
Canalisations de transport de matières dangereuses

Source(s) des données : URBYCOM ; Géorisques ; Date de l'extraction des données : 1/2026
Réalisation : ©URBYCOM - 1/2026
Échelle : 1/15000 (pour une impression en format A4)

SOCOTEC | URBYCOM

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 060-216005181-20261023-202648-DE

9 Transports et déplacements



Réseau routier

Légende

- Périmètre du site de projet
- Commune de Rantigny

Réseau routier

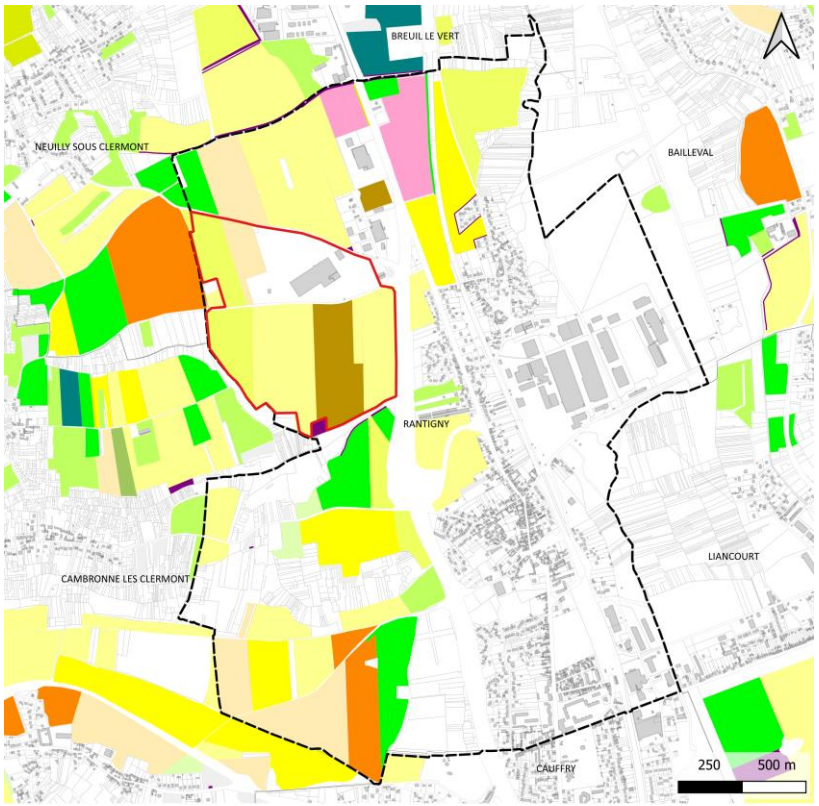
- Voie primaire
- Voie secondaire
- Voie tertiaire
- Voie résidentielle
- Chemin et piste
- Service

Source(s) des données : URBYCOM ; Date de l'extraction des données : 2/2026
Réalisation : ©URBYCOM - 2/2026
Échelle : 1/35259 (pour une impression en format A4)

SOCOTEC | URBYCOM

10 Occupation des sols

10.1 Espaces agricoles



Parcelles agricoles

Légende

- Périmètre site de projet
- Limite administrative de Rantigny

RPG 2024

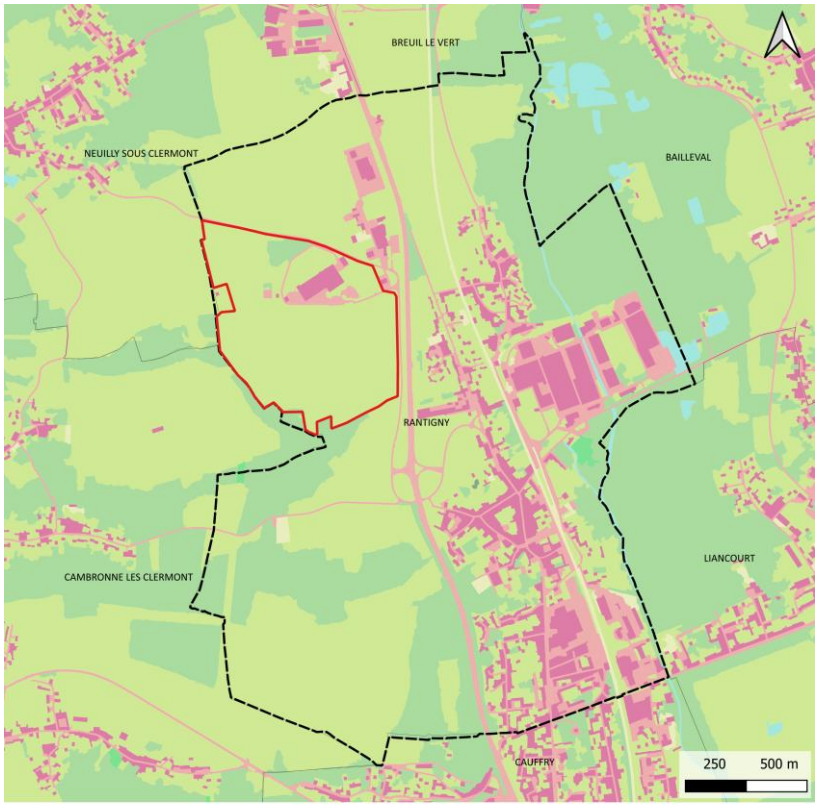
- Plantes à fibres
- Proteagineux
- Tournesol
- Colza
- Autres céréales
- Orge
- Divers
- Légumes - Fleurs
- Autres cultures industrielles
- Mais grain et ensilage
- Prairies temporaires
- Prairies permanentes
- Fourrage
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Blé tendre

Source(s) des données : URBYCOM ; RPG 2024 ; Date de l'extraction des données : 2/2026
Réalisation : ©URBYCOM - 2/2026
Échelle : 1/15117 (pour une impression en format A4)

SOCOTEC | URBYCOM

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 060-216005181-20261023-202648-DE

10.2 Occupation des sols – OCSGE



Occupation du sol sur la commune

Légende

- Site d'étude
- Limite administrative de Rantigny

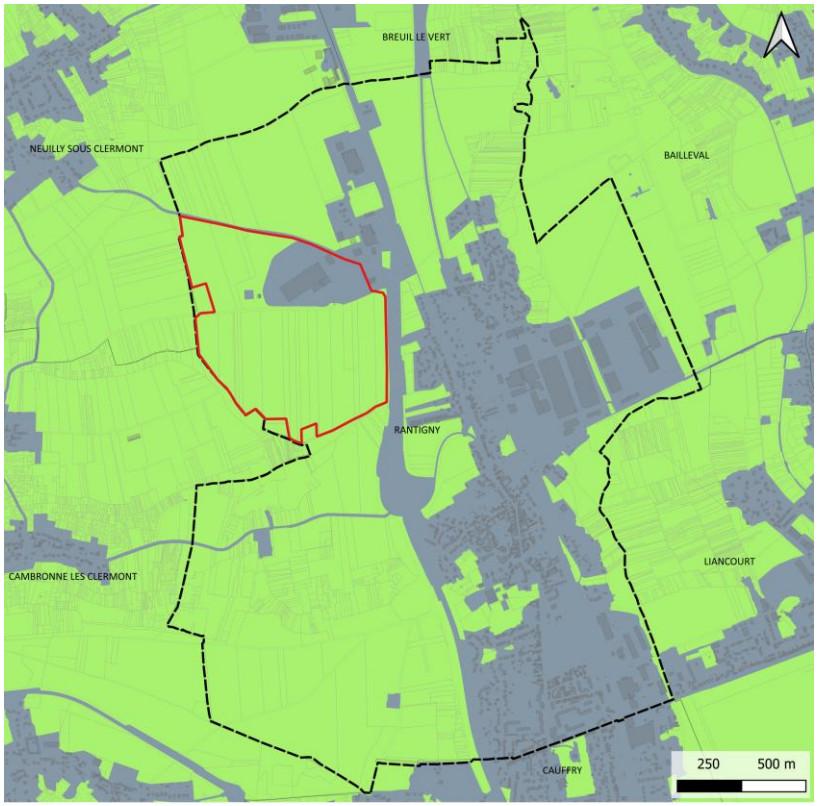
Couverture du sol 2021

- CS1.1.1.1 Zones bâties
- CS1.1.1.2 Zones non bâties
- CS1.1.2.1 Matériaux minéraux
- CS1.2.2 Surface d'eau
- CS2.1.1.1 Feuillus
- CS2.1.1.3 Mixte
- CS2.1.2 Formations arbutisves, sous-arbrisseaux
- CS2.2.1 Formations herbacées

Source(s) des données : URBYCOM ; OCS GE 2021 ; Date de l'extraction des données : 1/2026
Réalisation : ©URBYCOM - 1/2026
Échelle : 1/15873 (pour une impression en format A4)

SOCOTEC | URBYCOM

10.3 Artificialisation des sols – ENA



Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

Légende

- Périmètre du site de projet
- Limite administrative de Rantigny

OCS2D

- NAF
- Non-NAF

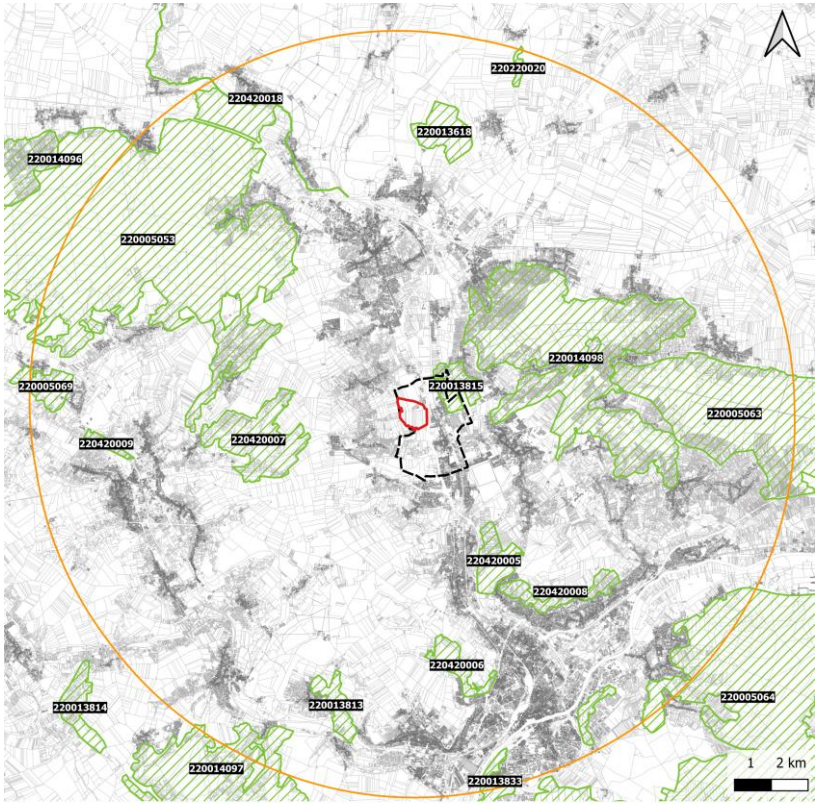
Source(s) des données : URBYCOM ; Géorisques ; Date de l'extraction des données : 2/2026
Réalisation : ©URBYCOM - 2/2026
Échelle : 1/15000 (pour une impression en format A4)

SOCOTEC | URBYCOM

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 060-216005181-20261023-202648-DE

11 Milieu naturel

11.1 ZNIEFF



Localisation des ZNIEFF

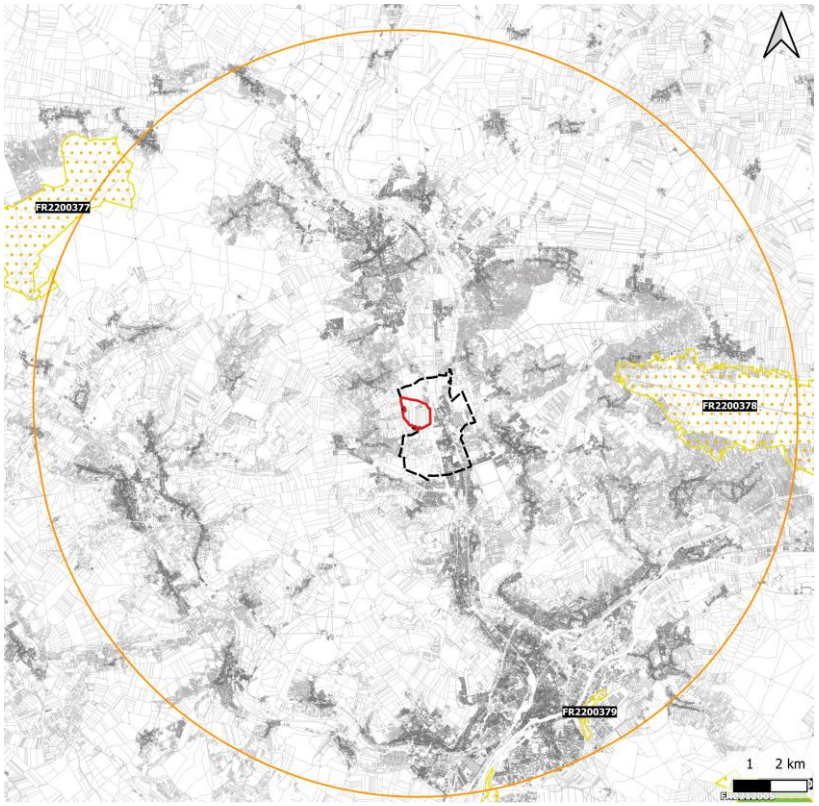
Légende
- Aire d'étude éloignée (10km)
- Périmètre du site de projet
- Limite administrative de Rantigny

ZNIEFF
- ZNIEFF de type I

Source(s) des données : URBYCOM ; INPN ; Date de l'extraction des données : 1/2026
Réalisation : ©URBYCOM - 1/2026
Échelle : 1/105000 (pour une impression en format A4)

SOCOTEC | URBYCOM

11.2 Natura 2000



Localisation des Zones Natura 2000

Légende
- Aire d'étude éloignée (10km)
- Périmètre du site de projet
- Limite administrative de Rantigny

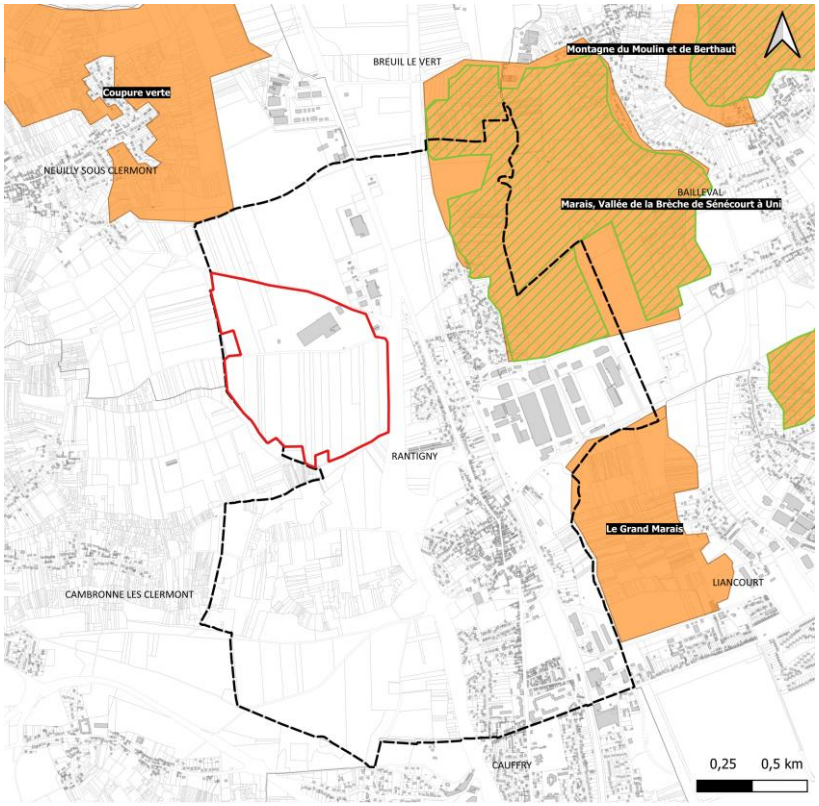
Natura 2000
- Zone Spéciale de Conservation
- Zone de Protection Spéciale

Source(s) des données : URBYCOM ; INPN ; Date de l'extraction des données : 1/2026
Réalisation : ©URBYCOM - 1/2026
Échelle : 1/105000 (pour une impression en format A4)

SOCOTEC | URBYCOM

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 060-216005181-20261023-202648-DE

11.3 Espaces Naturels Sensibles – ENS



Localisation des Espaces Naturels Sensibles

Légende
- Périmètre du site de projet
- Limite administrative de Rantigny
- ENS

ZNIEFF
- ZNIEFF de type I

Source(s) des données : URBYCOM ; INPN ; Date de l'extraction des données : 1/2026
Réalisation : ©URBYCOM - 1/2026
Échelle : 1/17500 (pour une impression en format A4)

SOCOTEC | URBYCOM

11.4 Schéma Régional de Cohéren… Verte et Bleue

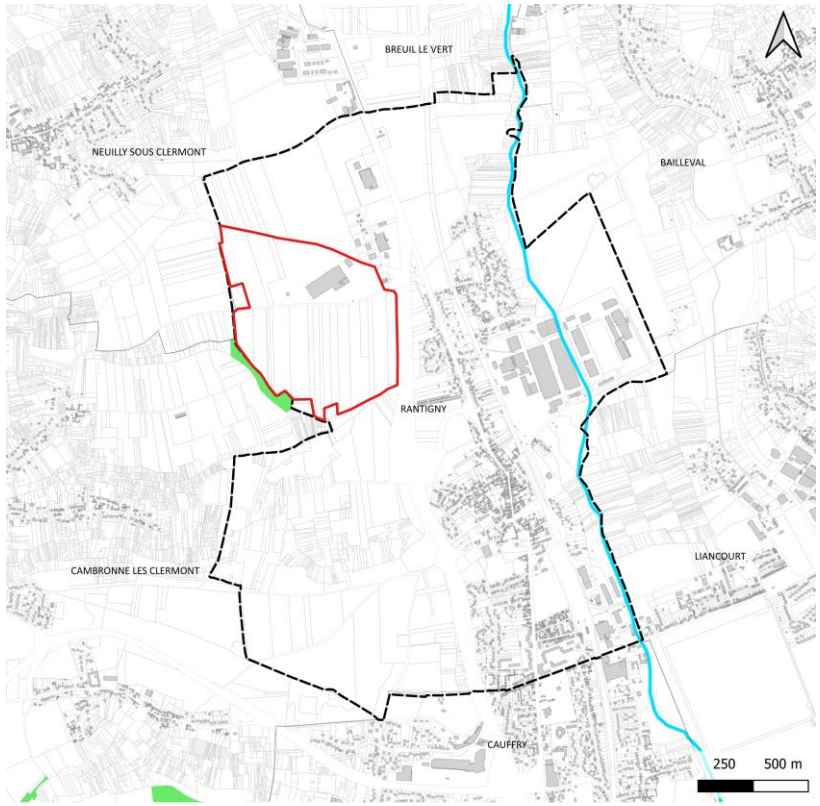


Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

Légende
- Périmètre du site de projet
- Limite administrative de Rantigny

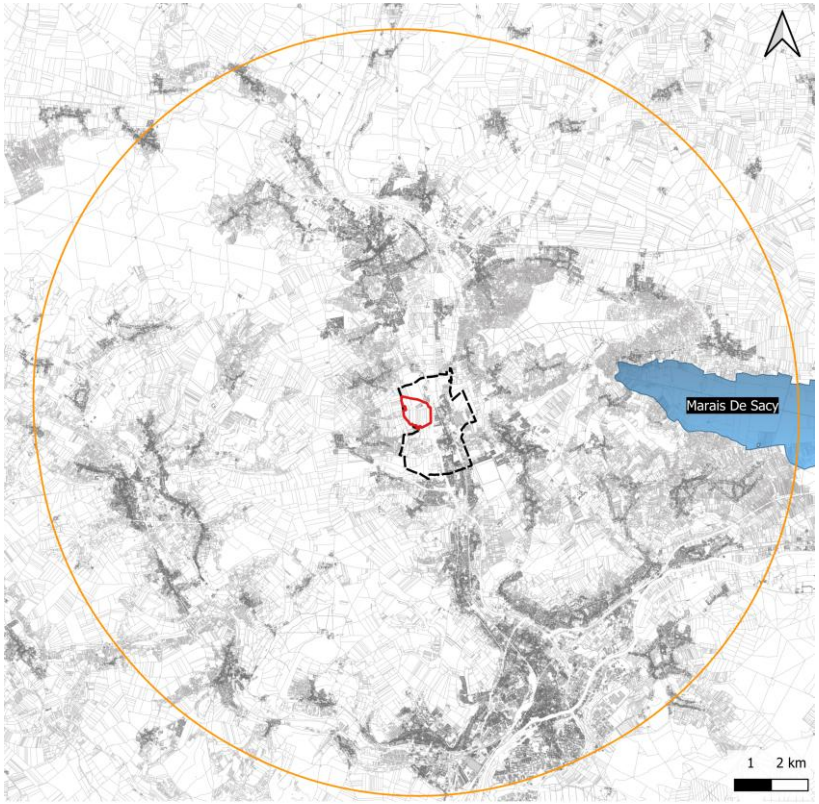
SRADDET
- Réservoir trame verte
- Trame bleue

Source(s) des données : URBYCOM ; SRADDET ; Date de l'extraction des données : 1/2026
Réalisation : ©URBYCOM - 1/2026
Échelle : 1/17500 (pour une impression en format A4)

SOCOTEC | URBYCOM

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 060-216005181-20261023-202648-DE

12 Sites RAMSAR



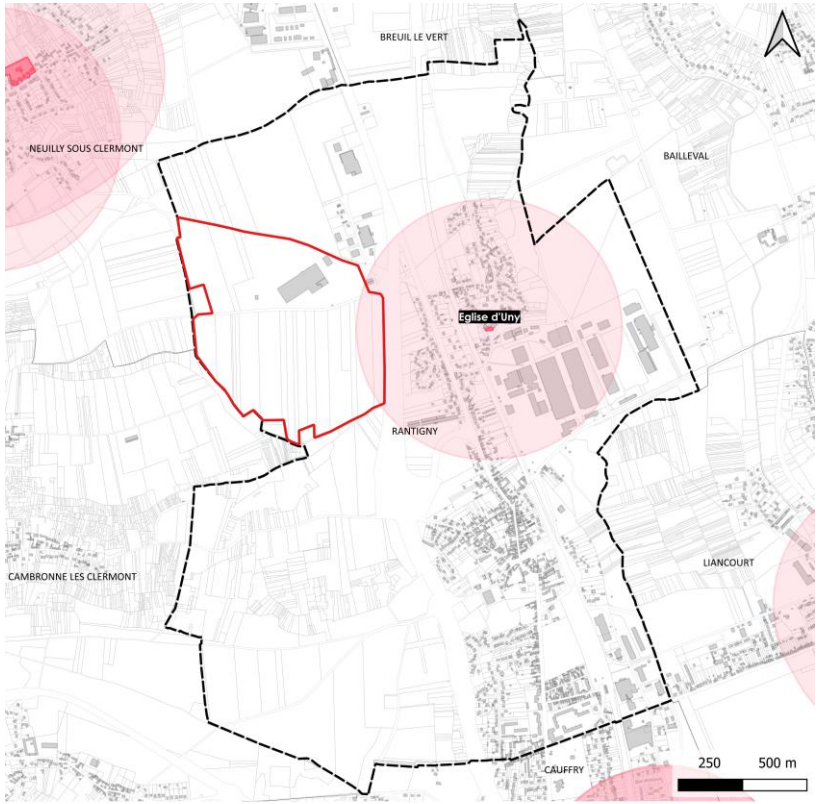
Localisation des sites RAMSAR

Légende
- Aire d'étude éloignée (10km)
- Périmètre du site de projet
- Limite administrative de Rantigny
- Site RAMSAR

Source(s) des données : URBYCOM ; INPN ; Date de l'extraction des données : 1/2026
Réalisation : ©URBYCOM - 1/2026
Échelle : 1/105000 (pour une impression en format A4)

SOCOTEC | URBYCOM

13 Patrimoine



Localisation des Monuments Historiques

Légende
- Périmètre du site de projet
- Limite administrative de Rantigny
- Monument Historique
- Protection des abords

Source(s) des données : URBYCOM ; Date de l'extraction des données : 2/2026
Réalisation : ©URBYCOM - 2/2026
Échelle : 1/15000 (pour une impression en format A4)

SOCOTEC | URBYCOM

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 060-216005181-20261023-202648-DE

14 Servitudes d'Utilité Publique



Figure 5 : Localisation des servitudes d'utilité publique – Source : Extrait de la carte de servitudes d'utilité publique – PLU de Rantigny

LEGENDE

- AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques classés et inscrits
- Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz
- I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- PT2 LH - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat
- PT3 - Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
- T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer

N.B : Le tracé des servitudes est présenté à titre indicatif

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 060-216005181-20261023-202648-DE

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 060-216005181-20261023-202648-DE

IMPACTS DU PROJET ET MESURES POUR L'ENVIRONNEMENT

Les tableaux suivants reprennent de manière synthétique la partie III « Impacts du projet et mesures pour l'environnement » de l'évaluation environnementale.

Pour rappel, l'étude d'impact du projet pourra proposer des mesures complémentaires d'évitement, réduction et/ou compensation adéquates.

1 Milieu physique

Thématique	Enjeu	Impacts des projets	Mesures		
			D'évitement	De réduction	De compensation
Topographie	Topographie relativement plane.	Aucun impact significatif sur la topographie du site n'est attendue dans le cadre de la réalisation du projet. Les travaux de terrassement liés à la construction des bâtiments et des voiries ne modifieront que très partiellement la topographie qui est très plane sur le site de projet, comme démontré précédemment dans la synthèse de l'état initial de l'environnement.	- Maîtrise de l'étalement urbain : connexions et cohérence avec l'organisation urbaine existante.	/	/
Géologie	La majeure partie de ces formations permet une infiltration moyenne des eaux de pluies.	Aucun impact significatif.	- Maîtrise de l'étalement urbain : connexions et cohérence avec l'organisation urbaine existante.	Il conviendra de favoriser une infiltration maximale des eaux pluviales.	/
Imperméabilisation des sols	Limiter l'imperméabilisation des sols.	Projet situé en grande majorité sur des terres agricoles.	- Maitrise de l'étalement urbain : connexions et cohérence avec l'organisation urbaine existante. - Zone de projet desservie par des infrastructures routières et chemins.	- Le traitement des espaces et abords non bâtis est encadré au règlement écrit de la commune. Ces espaces seront traités au moyen d'espaces verts. - L'OAP de la zone de projet prévoit un aménagement paysager au sein de la zone de projet afin de valoriser et	/

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 060-216005181-20261023-202648-DE

				de renforcement le végétal existant. - La perméabilité des stationnements sera favorisée et l'ensemble des voiries internes du secteur fera l'objet d'un traitement paysager qualitatif.	

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 060-216005181-20261023-202648-DE

2 Ressource en eau

Thématique	Enjeu	Impacts des projets	Mesures		
			D'évitement	De réduction	De compensation
Hydrographie et zones humides	La commune de Rantigny est concernée par le SAGE de la Brèche. Le SAGE recense une zone humide au niveau de la limite sud sud-ouest de la zone de projet. Aucun cours d'eau au sein de la zone de projet ou à proximité immédiate de cette dernière. Présence de zones humides avérées.	Aucun impact direct n'est attendu.	L'ensemble des zones humides et cours d'eau recensés sont évités par le périmètre du projet.	Le périmètre de la zone Nh dédiée aux milieux humides sur le plan de zonage a été revu afin de correspondre au périmètre réel de la zone redéfinie par les études de détermination réalisées dans le cadre du projet.	L'OAP prévoit la restauration de la zone humide présente au sud du projet.
Gestion de la ressource en eau	Répondre aux objectifs du SAGE et du SDAGE La commune n'est pas concernée par une Aire d'Alimentation des captages (AAC Labruyère et Sacy-le-Grand à environ 4 km du territoire communal) ou par un captage d'eau potable.	L'arrivée de nouvelles entreprises augmentera les prélèvements d'eau dans les nappes souterraines.	/	- Il conviendra de favoriser une infiltration maximale des eaux pluviales. - De limiter l'imperméabilisation des sols par l'intégration d'aménagements paysagers. La perméabilité des parkings complète ces mesures.	- Des mesures d'économie d'eau pourront être mises en place (cuve de récupération d'eau de pluie ou encore diminution de la consommation) et seront encouragées. Notons que le projet en lui-même prévoit de maximiser la réutilisation des eaux pluviale pour les besoins du site.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 060-216005181-20261023-202648-DE

3 Milieu naturel

Thématique	Enjeu	Impacts des projets	Mesures		
			D'évitement	De réduction	De compensation
ZNIEFF	1 ZNIEFF au sein du territoire communal. Dans un rayon de 10 km, 17 ZNIEFF de type I.	Le projet se situe à distance de ces éléments.	/	- Valorisation des espaces non bâtis en espaces verts. - Préservation et création de linéaires d'arbres et de haies au sein du site d'OAP et repris au règlement. Ces linéaires favoriseront les continuités écologiques. - L'*étude d'impact du projet propose des mesures complémentaires d'évitement, réduction et/ou compensation dans le cadre de la phase opérationnelle du projet.*	- Restauration de la zone humide au sud de la zone.
Natura 2000	Aucun site Natura 2000 au sein du territoire communal. Dans un rayon de 10 km, 3 sites sont recensés.	Le projet se situe à distance de ces éléments.	/		
RAMSAR	Le site RAMSAR le plus proche se trouve dans l'aire d'étude éloignée (10 km) du périmètre d'étude.	La zone de projet est éloignée de ces éléments.	Evitement de toute zone humide en présence au sein du site.		
Schéma Régional de Cohérence Ecologique	Sont recensés : - Des cours d'eau - Des corridors écologiques des milieux humides à préserver. - Des réservoirs de biodiversité, principalement localisés à l'est de la commune.	La zone de projet n'est pas directement concernée par l'un de ces éléments. Les éléments les plus près du site de projet se trouvent à environ 700 m (réservoir de biodiversité et corridor humide).	/		
Autre	Des investigations faune-flore-habitats ont été réalisées par la société ROUTIER Environnement afin d'identifier les enjeux écologiques du site. Une autorisation environnementale unique avec un volet de dérogation espèce protégé a été réalisé à la suite des inventaires réalisés dans les études complémentaires à l'étude d'impact. Compte tenu des habitats présents, les impacts du projet sur les milieux naturels sont jugés faibles.	Le projet engendrera des perturbations de la faune (bruit, éclairage) ainsi qu'une dégradation permanente de certains habitats d'espèces.	Les inventaires réalisés ont permis d'éviter les zones présentant des enjeux (exemple : préservation de l'espace boisé en zone N).		

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 060-216005181-20261023-202648-DE

4 Climat et déplacements

Thématique	Enjeu	Impacts des projets	Mesures		
			D'évitement	De réduction	De compensation
Qualité de l'air et mobilité	Prise en compte de l'augmentation des gaz à effet de serre liés aux nouvelles activités. Prévoir une bonne accessibilité du site de projet.	L'émission de Gaz à Effet de Serre supplémentaire peut difficilement être évitée. Le site de projet est situé à proximité des axes routiers (RD1016).	- Evitement de tout impact sur l'espace boisé central et permettant d'absorber une partie des GES.	- Le PADD du PLU encourage la mise en œuvre de nouvelles opérations d'aménagement intégrant les enjeux de transition écologique. - Les nouvelles constructions devront se conformer à la Réglementation Thermique 2025 (RT 2025 ou RE 2025) (cf. règlement écrit). - L'OAP prévoit de développer les linéaires végétalisés (largeur minimale de 3 m) et autres espaces verts permettant d'absorber une partie de ces émissions de GES. - L'OAP prévoit la réalisation de liaisons douces et sécurisées tout en s'appuyant sur le réseau routier existant et desservant le site.	/

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 060-216005181-20261023-202648-DE

5 Risques naturels et technologiques

Thématique	Enjeu	Impacts des projets	Mesures		
			D'évitement	De réduction	De compensation
Axes terrestres bruyants	Eviter que les projets n'engendrent des nuisances sonores supplémentaires.	L'augmentation des nuisances sonores provoquée par la motorisation des nouveaux arrivants est difficilement évitable.	/	- Les modes actifs seront encouragés. L'OAP prévoit la réalisation de liaisons cyclables sécurisées. - La règlementation acoustique des constructions devra être respectée (cf. règlement écrit). - Les aménagements végétalisés autour de la zone de projet contribueront ainsi à atténuer les nuisances comme écrans acoustiques naturels.	/
Inondation	Le territoire est concerné par le risque d'inondation par remontées de nappe.	L'imperméabilisation des sols supplémentaires peut aggraver les risques d'inondations. Il est donc primordial que la continuité hydraulique en place au sein des sites soit maintenue.	/	- Il est prévu dans le cadre de la phase opérationnelle du projet des principes de gestion hydraulique sur l'opération d'aménagement (cf : étude d'impact).	/
Mouvement des argiles	Le territoire observe un aléa variant faible à moyen.	La zone de projet est concernée par un aléa moyen.	/	- L'OAP prévoit la prise en compte des risques en présence sur le site.	/
Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	3 ICPE répertoriées à Rantigny dont aucun n'est classé SEVESO.	La zone de projet n'est pas concernée.	/		/
CASIAS	17 sites potentiellement pollués (CASIAS) sont recensés.	Le site de projet recense 1 site potentiellement pollué (CASIAS).	/		/
BASOL	1 site BASOL est recensé sur la commune.	Le site se trouve à proximité de la limite sud de la zone de projet.	/		/

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 060-216005181-20261023-202648-DE

6 Agriculture

Thématique	Enjeu	Impacts des projets	Mesures		
			D'évitement	De réduction	De compensation
Prairies permanentes	Absence de prairie permanente sur la zone de projet.	Impact de près de 36,7 ha sur l'activité agricole.	/	/	/
Surface agricole	Des espaces agricoles sont présents sur le territoire. Le site de projet est majoritairement composé d'espaces agricoles selon les données du registre Parcellaire Graphique de 2024.			Le phasage de la zone 2AU permet de limiter les impacts dans les impacts dans le temps. L'activité agricole des parcelles concernées pourra se poursuivre à moyen terme.	/

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 060-216005181-20261023-202648-DE

7 Paysage et patrimoine

Thématique	Enjeu	Impacts des projets	Mesures		
			D'évitement	De réduction	De compensation
Paysage	Préserver les paysages marquant l'identité du territoire. Aucun site inscrit ou classé à proximité immédiate du site d'étude. Maitriser l'étalement urbain.	La zone de projet est située en limite d'une zone d'activités, au sein d'une parcelle agricole de monoculture.	/	L'OAP met l'accent sur l'intégration architecturale, paysagère et environnementale : - Préservation d'éléments existants comme l'espace boisé maintenu en zone N. - Aménager une haie arborée dense d'agrément et d'intégration. - Aménager des espaces végétalisés au moyen d'herbe, d'arbres, de bosquets, d'arbustes. - Tous les espaces délaissés devront être végétalisés au moyen d'herbes et d'arbres. - Toutes les essences végétales plantées devront être locales et favorables à l'accueil de la petite faune et des insectes. - Les clôtures devront être perméables et doublées de haie. - Les espaces de stationnement devront être végétalisés. - Le règlement écrit prévoit des dispositions quant à l'aspect extérieur des constructions et aux aménagements de leurs abords.	/
Patrimoine	Un monument Historique est situé à proximité de la zone.	Le site d'étude est concerné en partie par le périmètre de protection aux abords du Monument Historique.	/	- Etant donné la présence d'une partie du périmètre de protection des monuments historiques associé à l'église d'Uny, out permis devra demander l'avis de l'architecte des bâtiments de France au sein de la zone 2AU. Pour information, le projet tel que prévu à ce jour prévoit un espace vert au sein de ce périmètre. - Le règlement écrit prévoit des dispositions quant à l'aspect extérieur des constructions et aux aménagements de leurs abords.	

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 060-216005181-20261023-202648-DE

CONCLUSION

La procédure de déclaration de projet du PLU de Rantigny prend en compte l'ensemble des éléments relatifs au milieu naturel et agricole du territoire.

Les principaux enjeux identifiés au sein du territoire concernent les divers risques naturels et technologiques ou encore les éléments patrimoniaux caractéristiques de l'identité communale (patrimoine naturel et architectural). Ces éléments font ainsi l'objet de mesures de préservation, de réduction et/ou de compensation. Les autres thématiques étudiées ont révélé des enjeux plus faibles. Cependant, elles font également l'objet de diverses mesures visant à ne pas aggraver ces risques et à répondre à leurs objectifs de préservation, …

De manière générale, la présente procédure n'engendre pas d'incidence supplémentaire sur l'environnement, la gestion des risques et le patrimoine par rapport à ce qui était initialement prévu dans le PLU opposable.

Précisons que l'étude d'impact du projet pourra proposer des mesures complémentaires d'évitement, réduction et/ou compensation adéquates.